

Impôt sur les revenus pétroliers—Loi

pétrolière accordée aux raffineurs. Cela représente un montant de 135 millions d'ici la fin de 1985-1986.

La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) a pris beaucoup d'autres initiatives. Nous en convenons tous, elle s'est très bien acquittée de sa tâche quand elle était critique énergétique officiel de la loyale opposition de Sa Majesté. A ce titre, elle a réussi à faire des choses qui dépassaient la compétence du gouvernement alors en place. Nous voyons aujourd'hui le fruit de ces négociations, soit les pourparlers fructueux qui ont abouti à des ententes avec la grande province de Terre-Neuve.

L'autre jour, nous avons vu le ministre de l'Énergie de Terre-Neuve à la tribune, tout souriant. S'il était mort sur le coup, le croque-mort n'aurait jamais pu effacer ce sourire. Il est au septième ciel! Exception faite de deux ou trois députés de l'opposition, tous les Terre-Neuviens seront ravis de l'issue des négociations. Bien sûr, les emplois à Terre-Neuve ont la priorité, car il faut que les Terre-Neuviens profitent de leurs ressources, comme il se doit.

Je peux dire que les négociations avec les provinces productrices de l'Ouest progressent à merveille. La ministre s'est envolée vers l'Ouest où elle confèrera avec ses homologues provinciaux au début de la semaine prochaine. Tous les Canadiens—les députés y compris, bien sûr—sont très satisfaits et ils ont bon espoir que la ministre de l'Énergie saura mener à bien les négociations énergétiques. Elle fait de l'excellent travail et nous lui souhaitons tous beaucoup de succès.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Signalons également que le gouvernement fédéral coopère maintenant avec les provinces, alors que depuis plusieurs années, le premier ministre préférait l'affrontement. Le nouveau régime coopère avec les provinces et les consulte dans bien des domaines. Une première rencontre a eu lieu entre mon ministre, la ministre de l'Énergie, et M. Philip Andrewes, ministre de l'Énergie de l'Ontario. M. Andrewes a alors déclaré que la catégorie 34 de l'Annexe 2 des règlements de l'impôt sur le revenu concernant l'amortissement rapide de l'équipement utilisé pour la conservation de l'énergie devait expirer en 1984 et qu'il en a demandé la prolongation. Le ministre des Finances et la ministre de l'Énergie ont fait une déclaration en ce sens tout récemment. Ils l'ont faite à la demande du ministre de l'Énergie de l'Ontario. Nos rapports avec nos partenaires, les provinces, dans le domaine de l'énergie, sont sous le signe de la coopération, de la conciliation et du consensus, et je peux assurer aux Canadiens que des avantages découlant de ces ententes réjouiront non seulement les provinces productrices, mais également les provinces consommatrices. J'ai l'intention d'en parler aujourd'hui dans mon discours.

Il s'agit là d'une mesure importante, car la loi ne permet pas encore d'apporter toute une série de changements fiscaux qui soulageront le fardeau de l'industrie, comme on le lui a promis. De nombreuses compagnies sont visées et, depuis deux ans et demi, elles ont rempli leurs déclarations d'impôt de bonne foi en espérant que le gouvernement précédent allait adopter ces mesures. Il est essentiel que nous agissions rapidement pour maintenir le climat de confiance et pour que le Parlement tienne ses promesses et joue efficacement son rôle.

Si vous le permettez, monsieur le Président, je voudrais faire un bref historique de la TRPG. Elle a été instaurée le 1^{er} janvier 1981 à 8 p. 100. Le gouvernement avait dit alors que

son taux serait révisé. Il l'a certainement été. Au bout d'un an, il avait doublé, passant à 16 p. 100. Même si de nombreux contribuables ont obtenu une allocation d'épuisement de 25 p. 100, ils ont payé une taxe de 12 p. 100 sur leurs recettes nettes d'exploitation. Le taux est toujours supérieur de 50 p. 100 à ce qu'il était en 1981. Je ne pense pas que telle était l'intention du gouvernement lorsqu'il a dit qu'il allait le réviser. C'est en tout cas ce qu'il a fait en le révisant, à la hausse. Cette taxe a sans doute été, sans exagérer, l'impôt le plus impopulaire qui ait été présenté dans le cadre du programme de partage des recettes de l'ancien gouvernement. Pourquoi? C'est surtout parce qu'il s'agissait d'une taxe sur les revenus et non sur les bénéfices. Elle ne tenait aucun compte des frais d'établissement élevés qu'exige la mise en valeur de nouvelles réserves pétrolières et gazières.

Ensuite, les provinces productrices, en leur qualité de propriétaires des ressources, s'étaient toujours opposées à l'imposition par le gouvernement fédéral d'une taxe pratiquement à la tête même du puits.

En troisième lieu, bien des Canadiens à qui sont versées de maigres redevances—c'est là quelque chose d'important—soit des géologues, ces gens qui cherchent les gisements de pétrole et de gaz et qui participent à la mise en valeur des puits forés, ou des agriculteurs qui possèdent des droits miniers sur des propriétés foncières libres, se sont vu enlever du jour au lendemain 16 p. 100 de leurs revenus à la source. Dans certains cas, ces redevances constituaient d'importantes sources de revenu de retraite. Doublant ses torts d'un affront, le gouvernement les avait même obligés à payer de l'impôt sur des sommes qui avaient déjà été imposées.

Mais le plus important toutefois, c'est que la taxe sur les recettes pétrolières et gazières a découragé les réinvestissements, du fait qu'elle ne favorisait pas les bénéfices. Elle réduisait également les liquidités à la disposition des entreprises et, comme le taux de cet impôt était sujet à révision, l'incertitude régnait dans le secteur extractif. Cette incertitude, accompagnée d'un certain manque de confiance, a nui à l'investissement et a suscité une réticence à investir dans des entreprises autrement intéressantes.

J'ai écouté notre collègue socialiste, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), ce matin alors qu'il dénonçait les entreprises qui réinvestissent leur argent dans la recherche de nouveaux gisements. A l'entendre, c'était terrible d'agir ainsi. Selon lui, ces entreprises devraient déboursier cet argent sous forme de taxes, au lieu de le réinvestir dans l'industrie, de créer des emplois ou de continuer à faire tourner l'économie. Les socialistes voudraient faire une grande razzia fiscale. C'est bien là tout ce qu'ils feraient, si jamais ils réussissaient à prendre le pouvoir. Les socialistes feraient main basse sur le maximum d'argent possible. Monsieur le Président, vous pensez que les entreprises avaient des difficultés sous le régime libéral, mais que Dieu nous protège des socialistes, si jamais ils arrivaient au pouvoir.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Je reviendrai au député d'Essex-Windsor (M. Langdon) plus tard, quand nous aborderons l'étude du projet de loi C-15, car j'ai beaucoup de choses à lui dire. Il peut poursuivre la lecture de son journal, car je sais qu'il ne comprend rien au secteur énergétique.